

PRÉ SKI!

Termes et conditions

Reconnaissance des risques et acceptation

En considération de l'autorisation accordée à mon enfant mineur ou moi-même de participer, en totalité ou en partie, aux activités alpines (glisse) et les activités non-alpines du Centre Infiniski, je conviens et garantis ce qui suit :

1. Je suis majeure ou je suis l'un des parents ou tuteurs ayant l'entière responsabilité légale à l'égard des décisions concernant mon enfant mineur; et
2. Je connais la nature des activités concernées et j'accepte, en mon nom personnel, ainsi que celui de mon enfant mineur, qu'il y a des risques sérieux de dommages, blessures corporelles, voir même de mort, en participant aux activités alpines (glisse) et découlant également des activités non-alpines reliées à cette compagnie; et
3. Je suis personnellement convaincu et je crois fermement que moi ou mon enfant mineur sommes dans une forme physique, émotionnelle et mentale nous permettant de participer à ces activités alpines (glisse) et non-alpines;
4. Je comprends que la consommation d'alcool et/ou d'autres drogues pourraient nuire à ma capacité ou celle de mon enfant mineur à participer à ces activités alpines (glisse) et non-alpines de façon sécuritaire. Moi ou mon enfant mineur ne participeront donc pas à ces activités alpines (glisse) et non-alpines sous l'influence de l'alcool et/ou d'autres drogues; et
5. Je comprends parfaitement, et je suivrai et donnerai instructions à mon enfant mineur, que toutes les règles relatives à la participation aux activités alpines (glisse) et non-alpines doivent absolument être suivies et qu'en tout temps, moi ou mon enfant mineur serons seul responsable de notre sécurité personnelle; et
6. Je retirerai immédiatement moi ou mon enfant mineur de toute participation aux activités alpines (glisse) ou non-alpines et aviserai les représentants officiels immédiatement si, à quelque moment que ce soit, j'ai le sentiment ou j'observe quelque situation dangereuse ou non-sécuritaire ou si j'ai le sentiment que la condition physique, émotionnelle ou mentale nécessaire à la continuation de la participation aux activités alpines (glisse) ou non-alpines de moi ou mon enfant mineur se détériore.

7. Si moi ou mon enfant mineur avons notre équipement personnel, celui-ci est en bonne condition et conçu pour nous permettre de participer à ces activités alpines (glisse) et non-alpines; et

Je comprend et conviens, pour moi et au nom de mon enfant mineur, ses héritiers, légataires, ayants droit, représentants légaux, que la signature du présent document constitue :

1. UNE ACCEPTATION ET UNE ASSUMATION DE TOUS LES RISQUES associés ou inhérents à la participation par moi ou mon enfant mineur aux activités alpines (glisse) et non-alpines, même si ces risques provenaient de la négligence ou de la grossière négligence, incluant une aggravation de blessure causée par des opérations et procédures inadéquates du Centre infiniski, de l'organisateur des activités alpines (glisse) et non-alpines, de son déroulement et de toute autre personne associée de près ou de loin ou participant aux activités alpines (glisse) ou non-alpines; et

2. UN DÉGAGEMENT FINAL, COMPLET ET DÉFINITIF DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET UNE RENONCIATION À TOUT DROIT D'ACTION que j'ai, aurais ou pourrais avoir dans le futur contre le Centre infiniski et/ou leurs directeurs, officiers, employés, guides, représentants, publicistes, commanditaires, bénévoles et autres participants (lesquels sont collectivement désignés comme étant «les Bénéficiaires») de toute responsabilité à l'égard de toutes pertes, dommages, blessures ou dépenses que mon enfant mineur pourrait subir ou encourir ou que ses proches parents pourraient souffrir ou encourir en raison de sa participation aux activités alpines (glisse) ou non-alpines, causés par quelque cause que ce soit, INCLUANT LA NÉGLIGENCE, LE BRIS DE CONTRAT, LE BRIS DE TOUTE DISPOSITION LÉGALE OU DE TOUT DEVOIR DE SOINS DE LA PART DES BÉNÉFICIAIRES; et

3. UNE RENONCIATION ET UN CONSENTEMENT à n'instituer aucune procédure contre les Bénéficiaires à l'égard de toutes pertes, blessures, dépenses ou dommages de quelque type que ce soit provenant ou résultant, directement ou indirectement, de la participation de moi ou de mon enfant mineur dans les activités alpines (glisse) et non-alpines des Bénéficiaires; et

4. UN ENGAGEMENT À TENIR INDEMNÉ ET À INDEMNISER LES BÉNÉFICIAIRES et chacun d'entre eux de tous frais légaux, frais de Cour, responsabilités, dommages ou coûts de quelque nature que ce soit, qu'ils pourraient subir ou encourir en raison de l'institution de procédures judiciaires ou de quelque réclamation que ce soit contre eux, que toutes telles réclamations ou procédures soient basées sur la négligence ou la grossière négligence des Bénéficiaires, ou autrement; et

5. UNE RECONNAISSANCE que le présent engagement doit être interprété suivant les lois en vigueur dans la province de Québec où les activités alpines (glisse) et non-alpines sont tenues; et

6. UNE RECONNAISSANCE que vous autorisez infiniski et ses partenaires d'utiliser les photos et vidéos présent à infiniski de vous ou de votre enfant pour des fins de marketing, de vente de produits, de promotions et communications;

7. Un consentement à la transmission des informations contenues dans le présent engagement aux assureurs en relation avec la couverture d'assurance et pour toute autre fin en conformité de la politique de confidentialité du Centre infiniski.

Infiniski s'engage à mettre en place l'ensemble des moyens permettant aux détenteurs d'effectuer une visite sécuritaire. Tout individu ou groupe d'individus ne respectant pas l'une des consignes relatives aux mesures sanitaires mises en place par le centre infiniski devra quitter les lieux à la demande du personnel. En tant que détenteur, j'atteste prendre connaissance des mesures préventives à respecter qui sont présentées sur le site web d'infiniski avant ma visite en succursale.

Achat groupé

Le payeur s'engage à informer tous les membres de sa famille ou de son groupe des termes et des conditions du présent document et des obligations les incombant. Les membres inscrits à un abonnement familial ou groupé ne peuvent être modifiés après l'achat.

Délit

Le détenteur pris en faute d'un délit sur le territoire de infiniski pourrait voir son laissez-passer suspendu ou résilié sans avis ni remboursement (par exemple : un détenteur surpris à commettre un vol ou à prêter son laissez-passer). Infiniski se réserve également le pouvoir décisionnel d'imposer une amende. Tout laissez-passer émis demeure la propriété de infiniski et oblige le détenteur à perdre sa réservation au centre infiniski sur simple demande.

Responsabilité / Sécurité

Le détenteur assume l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect des règlements et des consignes de sécurité en vigueur et libère et exonère infiniski pour tout dommage relié à de tels manquements.

Sport de glisse

Sont considérés comme sports de glisse : ski, ski de randonnée, planche à neige, télémark ou toute autre discipline s'y apparentant pouvant être pratiquée sur les simulateurs.

Port du casque

Le port du casque est fortement recommandé par toutes les autorités et tous les services de du centre. Il est toutefois obligatoire sur les simulateurs.

Location d'équipement

Le client déclare que infiniski lui a bien expliqué le fonctionnement de l'équipement qui fait l'objet de la présente et qu'il en comprend le mode de fonctionnement et d'utilisation.

Renseignements fournis

Le client garantit la véracité des renseignements qu'il a transmis à infiniski permettant d'ajuster convenablement l'équipement, notamment sa taille, son poids, son âge et son niveau de compétence et d'expérience.

Fixations

Le client assume la responsabilité de vérifier que les indicateurs visuels sur ses fixations correspondent aux tensions indiquées au contrat de location. Il s'engage à ne pas toucher à l'ajustement de tension des fixations. Il reconnaît et accepte que l'ensemble de ski-chaussure-fixation puisse ne pas se déclencher systématiquement ou en toutes circonstances et il reconnaît avoir été dûment informé qu'il est impossible de prévoir chaque situation qui entraînera ou non le déclenchement du mécanisme. Le client renonce à toute garantie de sécurité, légale ou conventionnelle, concernant l'équipement et/ou tout dommage dont celui-ci pourrait être la cause. Utilisation, modification, entretien ou réparation du matériel loué Le client s'engage à n'utiliser l'équipement qu'à des fins normales et habituelles auxquelles celui-ci est destiné et pour aucune autre fin. Il s'engage également à ne faire ni autoriser quelque personne que ce soit autre que le personnel autorisé de infiniski à faire quelque modification, entretien ou réparation à l'équipement, sauf en cas d'urgence. Il s'engage à être le seul utilisateur de l'équipement et à ne pas permettre ni tolérer que l'équipement soit utilisé par quelque autre personne. Le client s'engage à ne pas modifier les réglages techniques.

Bris et dommages sur l'équipement loué

Dans l'éventualité où l'équipement loué ou toute pièce ou partie de celui-ci était endommagé ou n'était pas en bon état pour quelque raison que ce soit, au moment du retour de l'équipement à infiniski, le client s'engage à assumer tous les frais de réparation, d'entretien et/ou de nettoyage requis pour remettre ledit équipement et toutes lesdites parties et/ou pièces en bon état d'entretien, de réparation et de fonctionnement. Si l'équipement n'est pas réparable, il s'engage alors à payer les montants aux prix de détail mentionnés plus bas. Le client renonce à toute garantie de sécurité, légale ou conventionnelle, concernant l'équipement et/ou tout dommage dont celui-ci pourrait être la cause.

Valeur de remplacement de l'équipement de location

Skis alpins et fixations 400 \$

Planche à neige et fixations 500 \$

Bâtons 20 \$

Bottes de ski ou bottes de planche 200 \$

Tous les prix sont affichés taxes en sus. De plus, dans tous les cas, le tarif quotidien de location continuera de s'appliquer, sous réserve de tous les autres droits et recours de infiniski, tant et aussi longtemps que l'équipement et toutes les pièces et parties de celui-ci n'auront pas été retournés en bon état d'entretien et de réparation.

Intérêt

Toutes les sommes dues à infiniski porteront intérêt, à compter de la date de leur échéance, à un taux de 19,6% l'an (1,5% par mois), calculé et composé mensuellement.

Reconnaissance des risques et acceptation

Le client déclare être pleinement conscient des risques que présente le sport auquel cet équipement est destiné. Le client dégage et s'engage à tenir indemne infiniski ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout dommage (matériel ou corporel), blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit y compris, sans s'y limiter, par suite de négligence, du choix, du montage, de l'entretien, du réglage et/ou de l'utilisation de l'équipement loué. Il assume personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser infiniski et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.